

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 Novembre 2024

**Commune
de AZÉ
41100**
(Loir-et-Cher)

Date de la convocation
24/10/2024

En exercice	Présents	Votants
14	8	12

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 2024-55 Enfouissement
des réseaux

L'an deux mil vingt-quatre, le sept du mois de novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de AZE, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame BOULAY Maryvonne, Maire.

Présents : Mesdames, BIGOT Valérie, BOULAY Maryvonne, GUILLOU Sylvie, LANDRÉ Béatrice,
Messieurs CHÉRAMY Jacky, DELGADO Louis, GAUTHIER Cédric, LELEU Eric,

Absentes excusées : Mme CHÉRAMY Laure-Aline qui a donné pouvoir à Mme BOULAY Maryvonne
Mme MOTTIER Catherine qui a donné pouvoir à M. Eric LELEU
Mme RENOU Christelle qui a donné pouvoir à Mme LANDRE Béatrice
Mme JOLY-LAVRIEUX Martine qui a donné pouvoir à Mme GUILLOU Sylvie

Absents non excusés : M. MARCO Benjamin,
M. TYTGAT Loïc

Mme LANDRÉ Béatrice est désignée secrétaire de séance.

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux BT EP TEL Route de Galette sur la commune de AZE, Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la lettre, en date du 09/10/2024 de Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-&-Cher, par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser ces travaux, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			Mode	PARTICIPATIONS	
	HT	TVA	TTC		SIDELC	COMMUNE
ELECTRICITE						
Etude AP	4 700,00 €	940,00 €	5 640,00 €	HT	3 760,00 €	940,00 €
Génie civil BT	77 200,00 €	15 440,00 €	92 640,00 €	HT	61 760,00 €	15 440,00 €
Divers imprévus	4 095,00 €	819,00 €	4 914,00 €	HT	3 276,00 €	819,00 €
TOTAL	85 995,00 €	17 199,00 €	103 194,00 €	HT	68 796,00 €	17 199,00 €
ECLAIRAGE PUBLIC						
Etude AP	1 000,00 €	200,00 €	1 200,00 €	TTC	0,00 €	1 200,00 €
Génie civil EP	15 300,00 €	3 060,00 €	18 360,00 €	TTC	0,00 €	18 360,00 €
Luminaires	12 800,00 €	2 560,00 €	15 360,00 €	TTC	0,00 €	15 360,00 €
Divers imprévus	1 455,00 €	291,00 €	1 746,00 €	TTC	0,00 €	1 746,00 €
TOTAL	30 555,00 €	6 111,00 €	36 666,00 €	TTC	0,00 €	36 666,00 €
GC ORANGE						
Etude AP	800,00 €	160,00 €	960,00 €	TTC	0,00 €	960,00 €
Génie civil FT	27 900,00 €	5 580,00 €	33 480,00 €	TTC	0,00 €	33 480,00 €
Divers imprévus	1 435,00 €	287,00 €	1 722,00 €	TTC	0,00 €	1 722,00 €

Envoyé en préfecture le:
13 NOV. 2024

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le
18 NOV. 2024

Déposé en ligne le 26 NOV. 2024

TOTAL	30 135,00 €	6 027,00 €	36 162,00 €	TTC	0,00 €	36 162,00 €
TOTAL GENERAL	146 685,00 €	29 337,00 €	176 022,00 €		68 796,00 €	90 027,00 €

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif).

Ils seront également susceptibles d'évoluer en fonction :

- De la validation de la demande par le ou les services instructeurs concernés
- De la validation de la solution technique du gestionnaire de réseau ENEDIS
- Du résultat du diagnostic de recherche de pollution amiante/HAP des enrobés
- Des éventuelles prescriptions de l'architecte des bâtiments de France
- Des éventuels imprévus et aléas de chantier

Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

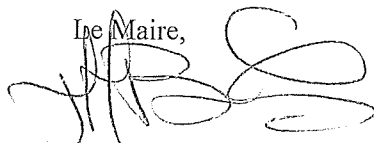
Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunication, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

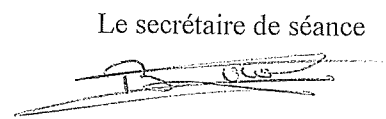
Concernant les travaux d'éclairage public, la commune pourra solliciter les participations financières du SIDELC dans les conditions décrites dans sa délibération n° 2016-29 du 15/09/2016 en pièce jointe. Le montant de ces participations sera transmis avant le début des travaux (tableau définitif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

- demande l'obtention des participations financières "Eclairage public" du SIDELC ;
- décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération ;
- donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement de distribution d'énergie électrique BT ;
- accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération ;
- prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût des études restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC ;
- décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

Le Maire,

 BOULAY Maryvonne

Le secrétaire de séance

 LANDRÉ Béatrice